

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :
diminuer, c'est possible

FICHE ACTION 21 (axe 2)

Recherche : « coordonner pour limiter l'usage des antibiotiques en élevage »

Structure pilote : DGER

Structure associée : DGAI (BISPE – BAST)

Structures consultées : INRA (SA – SAE2), ANSES (Fougères), RFSA

Mesure en lien avec les actions suivantes :

Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 26 juin 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte national et européen :

La recherche française sur les risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire est essentiellement concentrée à l'INRA et à l'Anses, avec des points de convergence en santé humaine avec l'Inserm et l'Institut Pasteur.

Sur le plan européen, cette thématique n'apparaît pas encore de manière explicite dans la programmation de la recherche ni dans les réseaux de coordination de la recherche.

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

Sans objet.

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

L'objectif de la recherche en matière de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire est de :

- mieux connaître les mécanismes de l'antibiorésistance et les systèmes de surveillance/vigilance,
- repenser la lutte contre les maladies infectieuses en élevage, en diversifiant les méthodes de lutte, en élargissant la gamme des leviers d'intervention, mais en reconsidérant aussi les systèmes de production pour les rendre moins dépendants des médicaments vétérinaires,
- mobiliser l'ensemble des acteurs pour générer de l'innovation, faire évoluer le contexte socioéconomique et industriel et engager les transitions.

Il en résulte un besoin considérable de connaissances nouvelles et propositions innovantes qui sollicite le dispositif de recherche et de développement dans des domaines disciplinaires très variés, et dans des démarches interdisciplinaires renouvelées.

Les besoins de recherche dans le domaine de l'antibiorésistance en médecine vétérinaire concernent :

1. Les mécanismes
 - a. d'induction de l'antibiorésistance
 - i. à l'échelle cellulaire
 - ii. à l'échelle de l'animal
 - iii. à l'échelle du système d'élevage (exploitation agricole)
 - b. de transmission de l'antibiorésistance
 - i. génétique
 - ii. par contact
 1. alimentation
 2. facteurs environnementaux
 - iii. identification des populations humaines à risques (risques liés au travail notamment)
2. Les déterminants relatifs à une échelle plus large que celle de la pratique individuelle de l'éleveur (notamment en matière de médecine vétérinaire et d'organisation des filières)
 - a. Technico-économiques
 - b. Sociologiques
 - c. Commerciaux
 - d. Réglementaires
 - e. Autres
3. Méthodologies d'évaluation de l'antibiorésistance
4. Les leviers d'action
 - a. Schémas thérapeutiques
 - i. Optimisations
 - ii. Alternatives
 - b. Pratiques d'élevage alternatives
 - i. Biosécurité
 - c. Sélection animale
 - d. Politiques publiques
 - i. Biosurveillance
 - ii. Réglementation
 - iii. Formation

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

1. Cartographier les équipes de recherche françaises impliquées dans des projets de recherche liés à l'antibiorésistance (y compris, autant que possible, dans le domaine de la santé humaine)
2. Cartographier les lieux, outils et actions de transfert des connaissances acquises par la recherche (notion de structuration de la chaîne de transfert des connaissances)
3. Identifier les champs de recherche non couverts par les équipes existantes
4. Assurer la promotion des projets et actions existants dans les communautés scientifiques, les écoles vétérinaires, mais aussi dans une optique de développement/transfert à destination des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture, de la profession vétérinaire, des groupes industriels et de la distribution
5. Réfléchir aux moyens adéquats d'associer les porteurs d'enjeux à la construction de cet axe (associations d'éleveurs, groupes industriels, distribution, représentants de la société civile)
6. Prioriser des thématiques de recherche identifiées en fonction des points critiques, des besoins et des forces de recherche existantes.

7. Porter auprès des différents acteurs du financement de la recherche (UE, ANR, CASDAR, pôles de compétitivité, conseils régionaux, FCPR mais aussi INERIS, IRESP, INPES, INSERM, Pasteur, INVS, EHESP ...) les besoins en recherche sur les priorités identifiées.
 8. Favoriser les collaborations entre acteurs français de la recherche en santé humaine et en santé vétérinaire, pour promouvoir une approche « One Health » de ces questions.
 9. Examiner les possibilités de coordination européenne des travaux de recherche dans ce domaine et les champs qui pourraient être couverts par des équipes d'autres États membres ou en collaboration avec elles.
10. Établir un cahier des charges pour la mise en place d'un appel à projet dédié sur les thématiques orphelines (cf. point 3) pour lesquelles il est nécessaire de susciter une communauté scientifique

1.5. Estimation des besoins de financement

2,5 M€ sur 3 ans, notamment pour les sous-actions 3 et 10 mentionnées au 1.4.

1.6 Bilan et indicateurs

Définir si possible un ou deux indicateurs simples , qualitatif et/ou quantitatif qui permettront de suivre l'avancée des actions et de justifier les dépenses engagées.

2. Suivi et réalisation de la mesure

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Cartographie des équipes de recherche françaises	En cours			
Cartographie du transfert de connaissance				
Promotion des actions et projets existants				
Priorisation des thématiques de recherche				
Portage des besoins en recherche auprès des acteurs du financement de la recherche				
Promouvoir l'approche « One Health »				
Examiner les possibilités de coordination européenne				
Identification des champs de recherche orphelins et mise en œuvre de mesures dédiées				